

Débat en 1883 :

Fallait-il supprimer l'étang de Savigneux ?

L'un des attraits de Savigneux, l'étang, aujourd'hui bien mis en valeur, a failli disparaître au cours du 19^e siècle. L'heure était à l'assainissement de la plaine avec l'assèchement de beaucoup d'étangs et le creusement du canal du Forez. Heureusement il fut sauvé... grâce à Montbrison !

L'étang menacé

Suite à une plainte déposée le 11 mai 1882, le conseil municipal de Montbrison est amené, le 31 juillet 1883, à prendre position sur la suppression de l'étang de Savigneux car cette pièce d'eau appartient alors aux hospices de la ville.

On s'accorde bien pour affirmer que les étangs sont une des causes des fièvres qui désolent la plaine et qu'il faut les supprimer mais quand il s'agit de celui que l'on possède on y regarde à deux fois. Les édiles se prononcent vigoureusement pour son maintien.

Une pièce d'eau "parfaite"

Une délibération détaillée nous indique leurs arguments. L'étang se pare soudain de toutes les qualités. Le site, tout d'abord, est particulier : *sa forme presque circulaire, dominée de toute part par les collines et les plateaux environnants, ne présente pas les inconvénients de tous les autres étangs de la plaine.* Il a une hauteur d'eau constante, des eaux sans cesse renouvelées grâce à une dérivation du Vizézy...

Au point de vue de la santé publique, il ne présente aucun danger. Les plantes aquatiques qui le ceignent ne pourrissent pas car elles sont, paraît-il, *annuellement coupées et enlevées pour servir à des usages industriels.* Les eaux sont *d'une limpidité qui fait contraste avec celles de tous les autres étangs de la plaine du Forez... la ville de Montbrison, non plus que les communes voisines, n'ont, d'après les rapports des médecins, jamais eu à en souffrir.*

Côté finances, les hospices perdraient beaucoup à sa suppression : perte complète, pendant 8 ans, de son prix de ferme (3 550 F en 1882) ; diminution notable par la suite. De plus, il y aurait des frais *considérables* pour transformer l'étang en prairie ou en terres arables.

L'intérêt des pauvres

Enfin le conseil municipal a le devoir de veiller aux intérêts de ses hôpitaux. Et comme *la suppression de l'étang atteindra forcément les intérêts des malades pauvres, traités à l'hôpital, des infirmes, vieillards, orphelins et enfants pauvres admis comme pensionnaires à l'hospice,* le conseil, drapé dans cette ultime raison, s'y oppose donc résolument, et à l'unanimité.

Il donne, en outre, son approbation à la délibération du 25 juin 1883 de la commission administrative des hospices par laquelle elle a résolu de se pourvoir auprès du ministre de l'Intérieur, et éventuellement auprès du Conseil d'État, pour obtenir l'annulation de l'arrêté de suppression de l'étang, du 12 juin 1883.

Ainsi fut sauvé, pour longtemps encore, le bel étang de Savigneux et c'est heureux ainsi.

Joseph Barou